



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 mai 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Claude Lavoie	David Weiser

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Danielle Tremblay, assistante-greffière substitut

Est absent: Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2022-0418 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0419 **Déclaration du conseil municipal de la Ville de Québec sur le *Vivre-Ensemble***

Attendu que, pleinement engagée dans la modernité et dans la mise en oeuvre des objectifs du *Programme de développement durable à l'horizon 2030* des Nations Unies, la ville de Québec entend demeurer une des villes les plus attractives au monde. Pour ce faire, elle veut continuer de développer des milieux de vie de qualité dans un environnement économique favorable, tout en assumant un leadership innovant et exemplaire en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. En faisant de la cohésion sociale une priorité, Québec continuera de se démarquer comme étant un lieu où il fait bon vivre ensemble;

Attendu que nous, soit maire, conseillères et conseillers municipaux de la Ville de Québec, aspirons à ce que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la ville de Québec trouvent leur place, et que chacune et chacun puissent s'épanouir dans nos milieux de vie durables;

Attendu que nous proclamons la pluralité sociale, culturelle et religieuse comme étant des richesses collectives;

Attendu que nous reconnaissons la primauté de la diversité, de l'équité et de l'inclusion pour que toutes et tous aient la chance de pouvoir vivre pleinement son individualité;

Attendu que nous nous engageons à ce que nos décisions et nos actions contribuent à l'amélioration constante de la cohésion sociale et à faire la promotion du *Vivre-Ensemble* en tout respect des différents groupes culturels, ethniques et religieux, afin de renforcer le *NOUS* collectif auquel tous peuvent s'identifier;

Attendu que nous voulons mettre en place des conditions favorables à la socialisation et au resserrement des liens entre les citoyennes et les citoyens qui forment notre communauté, notamment par la promotion d'un dialogue dans le cadre d'activités festives;

Attendu que nous valorisons et encourageons les initiatives d'accueil et d'entraide;

Attendu que nous désirons que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la ville de Québec puissent s'approprier avec fierté leur communauté, et s'y sentir en sécurité;

Attendu que nous sommes convaincus que le *Vivre-Ensemble* est une condition *sine qua non* à notre réussite sociétale;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu, par la présente déclaration, que le conseil municipal de la Ville de Québec adhère pleinement et fièrement aux principes du *Vivre-Ensemble* et aux obligations sous-jacentes, s'engage à promouvoir leurs applications à l'ensemble de l'administration municipale et de la collectivité, fournisse les ressources humaines et financières nécessaires pour favoriser l'atteinte de cet

objectif, et invite les futurs conseils municipaux de la Ville de Québec à renouveler annuellement leur appui à cette déclaration, lors du deuxième conseil municipal de mai, puisque le 16 mai a été proclamé la *Journée internationale du vivre-ensemble en paix* par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0420 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 mai 2022**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 2 mai 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 mai 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 4 mai 2022 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par l'assistant-greffier, du *Rapport de la consultation publique* portant sur le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 3075;
- Dépôt, par madame la conseillère Bianca Dussault, d'une pétition à l'appui d'une patinoire couverte et réfrigérée au parc de la Chanterelle;
- Dépôt, par monsieur le maire Bruno Marchand, d'une lettre en date du 16 mai 2022, adressée au président du conseil de la Ville de Québec, monsieur Louis Martin, concernant les délibérations des citoyens au conseil municipal qui doivent respecter le *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative au *Projet LB9 – Phase 2 : Ajout de feux de circulation à l'intersection de la rue des Métis dans la bretelle de l'autoroute 73 Sud – District électoral de Neufchâtel – Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières*;

- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative à *l'Entente entre la Ville de Québec et 0962667 BC Ltd dba Canada's Big Truck Rental, relative à la location sur demande de camions de collecte de matières résiduelles incluant l'entretien – 2022 à 2024 (Avis d'intention 77075)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Maude Mercier Larouche, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative au *Règlement no 407 décrétant un emprunt n'excédant pas 61 167 300 \$ concernant l'acquisition de 30 véhicules 40 pieds électriques (12 mètres) du Réseau de transport de la Capitale*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions à l'intention des citoyens présents ainsi que pour les questions reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2022-0421 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Corriveau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 avril 2022, demandant d'identifier des terrains afin de mettre en place une pépinière citoyenne qui verra grandir les futurs arbres du tramway - PQ2022-016 (Ra-2346)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PQ2022-016. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Corriveau, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Anne Corriveau déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'elle se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel PQ2022-016. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que la *Vision de l'arbre* prévoyait dès 2020 la plantation de 100 000 arbres d'ici 2027;

Attendu que, dès le départ, le *Projet du tramway de Québec* a été élaboré avec la volonté de profiter des nouveaux aménagements pour bonifier la canopée, favoriser la biodiversité et accroître les îlots de fraîcheur;

Attendu que, dans le cadre de ce projet, le ratio de remplacement des arbres, récemment révisé à vingt pour un, porte le nombre de nouveaux arbres à 130 000, ce qui représente une superficie de plantation équivalant à 1768 terrains de football américain;

Attendu que les municipalités connaissent actuellement des enjeux importants d'approvisionnement en arbres, et dépendent principalement des pépiniéristes privés;

Attendu que la Ville de Québec ne possède pas de pépinière municipale, le *Centre Jardin Moraldo* dont elle s'est portée acquéreur servant à l'expérimentation et non à la production;

Attendu que l'adhésion des citoyens au *Projet du tramway de Québec* passe assurément par leur participation concrète et active dans sa réalisation;

Attendu qu'un projet participatif local de plantation d'arbres sur des terrains appartenant à la Ville de Québec ou à un de ses partenaires, diminuerait du même coup la pression sur les fournisseurs et assurerait une plantation assez tôt pour permettre aux nouveaux arbres d'atteindre une taille résistante et intéressante, pour que les citoyens bénéficient des impacts positifs rapidement lors de leur plantation;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est proposé que la Ville de Québec adapte ses processus d'acquisition pour atteindre l'objectif, tout en mettant en place des initiatives favorisant l'implication citoyenne pour la plantation des futurs arbres le long du tramway et ailleurs sur le territoire de la ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0422 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mai 2022, relative à la dénomination d'une voie de communication en l'honneur de monsieur Guy Lafleur, et demandant le changement de nom de l'avenue du Colisée afin de lui rendre hommage - CU2022-052 (Ra-2349)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel CU2022-052. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Bianca Dussault, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Bianca Dussault déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'elle se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel CU2022-052. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que, selon le *Guide toponymique municipal* : « [les municipalités] sont responsables du choix de leurs noms de voies de communication, de parcs publics, d'édifices et d'autres constructions »;

Attendu que la *Commission de toponymie du Québec* enjoint un délai minimal d'un an après le décès d'une personne avant qu'une dénomination publique soit effectuée;

Attendu que le *Comité de toponymie de la Ville de Québec* relève du conseil de la ville, et donne des avis d'experts pour l'appellation des rues, avenues, boulevards et autres voies de communication, ou pour un changement proposé;

Attendu que, pour honorer et perpétuer convenablement la mémoire de monsieur Guy Lafleur, il convient que le *Comité de toponymie de la Ville de Québec* prenne le temps nécessaire pour faire les démarches auprès, notamment, de la famille;

Attendu que plusieurs suggestions ont fusé depuis quelques jours, signe que la population désire lui rendre hommage;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Bianca Dussault,

appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

il est proposé que le conseil de la ville donne le mandat au Comité de toponymie d'évaluer les propositions d'une nouvelle dénomination toponymique pour honorer monsieur Guy Lafleur, une fois échu un délai d'un

an après son décès, en considérant l'option de renommer l'avenue du Colisée, et de veiller à l'organisation d'une consultation publique en cas de changement de nom pour une voie existante.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0423 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mai 2022, demandant que la Ville de Québec donne son appui et joue un rôle de facilitatrice et de soutien à un éventuel projet de hockey universitaire à l'Université Laval - LS2022-073 (Ra-2349)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2022-073. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'il se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel LS2022-073. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu que l'Université Laval ne possède pas de programme de hockey universitaire;

Attendu que l'an dernier, un projet a été évoqué dans les médias concernant un intérêt, au Québec, de voir les universités québécoises joindre un éventuel circuit québécois;

Attendu que la présence de hockey universitaire pourrait permettre, à certains jeunes, de ne pas avoir à s'expatrier pour pratiquer ce sport à ce niveau;

Attendu que le hockey scolaire est en développement au Québec et prend du galon depuis les dernières années;

Attendu que ce projet ne pourrait toutefois pas se réaliser sans partenaire privé;

Attendu que la Ville de Québec peut jouer un rôle de facilitatrice et de soutien;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est proposé que la Ville de Québec appuie un éventuel projet de hockey universitaire à l'Université Laval.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mai 2022, demandant la relance du projet de rues festives à l'été 2022 (LS2022-086) (Ra-2349)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2022-086.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Isabelle Roy déclare qu'elle ne maintient pas son avis de proposition.

Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mai 2022, demandant de réévaluer la pertinence d'interdire un matériau de plastique imitant la pierre ou la brique en dehors des zones patrimoniales ou soumises à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (PA2022-066) (Ra-2349)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2022-066.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition.

CV-2022-0424 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mai 2022, demandant que la Ville de Québec se dote d'un Bureau de l'inspecteur général, à l'image de cinq autres villes du Québec - DG2022-024 (Ra-2349)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2022-024. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 mai 2022, demandant que la Ville de Québec se dote d'un *Bureau de l'inspecteur général*, à l'image de cinq autres villes du Québec.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que les villes de Montréal, de Laval, de Longueuil, de Saint-Jérôme et de Terrebonne (en collaboration avec Laval) se sont dotées dans les dernières années d'un *Bureau de l'inspecteur général*;

Attendu que ces organisations ont notamment pour but d'assurer la surveillance de l'octroi et de la gestion des contrats publics;

Attendu que ces organisations ont également pour objectif de sensibiliser les employés et la population à toute forme de malversation en matière d'éthique et d'intégrité;

Attendu que l'ouverture d'enquêtes de leur propre chef, que la visite de chantiers visés par des contrats publics et que la vérification, l'inspection, l'évaluation et l'enquête des activités, des dossiers et des personnes reliées aux contrats, peuvent faire partie des pouvoirs des bureaux des inspecteurs généraux;

Attendu que l'annulation des processus de passation d'un contrat de la Ville de Québec ou de toute personne morale qui lui est liée, que la résiliation de tout contrat de la Ville de Québec ou de cette personne morale, ou que la suspension de l'exécution de contrat, peuvent également faire partie de leurs pouvoirs;

Attendu que, bien que les pouvoirs dévolus aux vérificateurs généraux soient édictés dans la *Loi sur les cités et villes*, les bureaux d'inspecteurs généraux ont des pouvoirs qui vont beaucoup plus loin et permettent une optimisation des ressources que ne permet pas nécessairement le *Bureau du vérificateur général* dans l'exercice de ses fonctions;

Attendu que les bureaux des inspecteurs généraux permettent de récupérer et de faire économiser des sommes importantes aux contribuables;

Attendu qu'aux États-Unis, il existe plus de 200 bureaux d'inspecteurs généraux au niveau fédéral, étatique et municipal;

Attendu qu'il est primordial d'être proactifs dans la prévention des actes répréhensibles;

Attendu que notre proposition vise à agir avant que quelque chose survienne, de façon proactive, et non pas après, ce qui serait plutôt en réaction;

Attendu que les villes ont le mandat d'assurer la protection et la saine gestion des deniers publics pour les générations actuelles et futures, et d'assurer une vigie de tous les instants lors des grands projets dont elle a la charge;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que la Ville de Québec se dote d'un *Bureau de l'inspecteur général*, à l'image des cinq autres villes au Québec qui en ont un.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote sur l'avis de proposition.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier, Stevens Mélançon et Jackie Smith.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

En faveur : 5 Contre : 15

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2022-0425 Félicitations au Cercle des fermières de Sainte-Thérèse La Sablière pour son 40^e anniversaire

Attendu que le *Cercle des fermières de Sainte-Thérèse La Sablière* fête ses 40 ans cette année;

Attendu que la présidente, madame Mariette Picard, et les membres de son administration accomplissent un travail remarquable pour la communauté;

Attendu que la persévérance de la fondatrice, madame Mariette Ferland Fortin, a contribué à maintenir les activités de ce cercle au travers de toutes ces années;

Attendu que par ses actions, le *Cercle des fermières de Sainte-Thérèse La Sablière* contribue à améliorer les conditions de vie féminine et à aider les familles. Ces fermières ont su transmettre leur savoir-faire qui servira à sauvegarder le patrimoine culturel et artisanal à travers le temps;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment avec fierté toutes leurs félicitations au *Cercle des fermières de Sainte-Thérèse La Sablière* pour ses 40 ans d'existence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0426 Félicitations au Cercle des fermières de Courville pour son 45^e anniversaire

Attendu que le *Cercle des fermières de Courville* fête ses 45 ans cette année;

Attendu que la présidente, madame Muriel Gosselin, et les membres de son administration accomplissent un travail remarquable pour la communauté;

Attendu que par leur implication, les fermières de Courville ont contribué à aider des centaines de personnes qui ont pu profiter de leurs talents;

Attendu que par ses actions, le *Cercle des fermières de Courville* contribue à l'amélioration des conditions de vie féminine et de la famille, ainsi qu'à la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal à travers le temps;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment avec fierté toutes leurs félicitations au *Cercle des fermières de Courville* pour ses 45 ans d'existence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0427 Félicitations à monsieur Patrick Dom et à toute son équipe pour la tenue de la 62^e édition du *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec*, du 1^{er} au 15 mai 2022

Attendu que, du 1^{er} mai au 15 mai 2022, s'est tenue la 62^e édition du *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec*;

Attendu que l'événement requiert, même en temps normal, une organisation et une logistique réglée au quart de tour, et qu'il faut reconnaître qu'offrir une édition reportée de trois mois et en pleine sortie de pandémie a été un véritable tour de force de tous les membres de l'organisation, d'autant plus que, contrairement à la tradition pendant le *Carnaval de Québec*, le tournoi s'est déroulé à travers des spectacles et des matchs des séries des *Remparts de Québec* au *Centre Vidéotron*;

Attendu que le *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec*, ce sont plus de 2600 joueurs, 450 familles d'accueil, 400 bénévoles et 144 équipes;

Attendu que, depuis maintenant 62 ans, depuis la première édition en 1960, c'est une tradition à Québec qui se perpétue et qui, chaque année, développe des souvenirs inoubliables pour les joueurs et les familles qui y participent;

Attendu que la pandémie a fait en sorte que l'événement n'a pas eu lieu en 2021 et que l'édition de cette année, reportée de trois mois, a été disputée au mois de mai dans des conditions inhabituelles, et que tous les membres de l'organisation ont fait des pieds et des mains pour que l'édition soit une réussite comme à chaque année;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Patrick Dom et toute son équipe pour la tenue de la 62^e édition du *Tournoi International de Hockey Pee-Wee de Québec*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0428 **Hommage à monsieur Alain Mercier, directeur général du Réseau de transport de la Capitale (RTC), qui prendra sa retraite le 31 décembre 2022**

Attendu que le 12 mai 2022, nous apprenions que le directeur général du Réseau de transport de la Capitale (RTC), monsieur Alain Mercier, prendra sa retraite le 31 décembre 2022;

Attendu que, depuis près de 10 ans, il occupe la direction d'une organisation au sein de laquelle il est apprécié et reconnu par ses pairs;

Attendu que, sous sa direction, le RTC aura développé son offre de services avec l'implantation de la plate-forme *Nomade*, incluant le paiement mobile et, récemment, les services *à Vélo* et *Flexibus*, sans oublier sa participation au *Projet du tramway de Québec*;

Attendu que son expertise de près de 40 ans dans le domaine des transports, au sein notamment de *VIA Rail Canada*, *Alstom Transportation USA* et *OC Transpo*, aura permis à monsieur Alain Mercier de placer le RTC comme référence dans l'industrie du transport en commun;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient chaleureusement monsieur Alain Mercier pour ses années de loyaux et valeureux services, et lui souhaitent une retraite pleinement méritée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0429 **Félicitations à monsieur Maxime Robin, cinéaste et comédien, qui représentera le Canada dans le programme Talent tout court de Téléfilm Canada, au 75^e Festival de Cannes**

Attendu que le court-métrage *La main gauche*, du cinéaste et comédien Maxime Robin, a été sélectionné par *Téléfilm Canada* pour représenter le Canada dans le programme *Talent tout court* au *75^e Festival de Cannes*;

Attendu que, lors du *Festival de cinéma de la ville de Québec* en 2017, il avait remporté la *Bourse à la création des cinéastes de Québec* grâce à *Ballet Jazz*, bourse qui lui a permis de réaliser le court-métrage aujourd'hui promu à Cannes;

Attendu que l'artiste aux multiples talents est aussi fondateur de la compagnie de production théâtrale *La vierge folle*. Monsieur Maxime Robin écrit et met en scène *Contes à passer le temps*, un spectacle maintenant devenu une tradition pendant le temps des Fêtes à Québec;

Attendu qu'avec sa sensibilité et son regard sur le monde, le public et le milieu de la culture de Québec sont fiers et heureux que monsieur Maxime Robin travaille et crée dans la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe–Leduc,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Maxime Robin qui, pour son travail remarquable, se voit offrir l’honneur de représenter le pays lors de ce prestigieux festival, et lui souhaite la meilleure des reconnaissances pour son œuvre et son travail en général.

Adoptée à l’unanimité

CV-2022-0430 Félicitations aux huit entreprises *Groupe Lou-Tec, Groupe Morneau, Panthera Dental, Christie Innomed, Rodeo FX, Groupe Mondial, QSL* et *Omy Laboratoires*, pour les prix reçus lors de la soirée de la 42^e édition du gala *Les Mercuriades*, le 2 mai 2022

Attendu que le 2 mai 2022, huit entreprises de Québec ont été honorées lors de la 42^e édition du prestigieux concours *Les Mercuriades*, organisé par la *Fédération des chambres de commerce du Québec*, pour célébrer l’innovation, l’ambition, l’entrepreneuriat et la performance des entreprises d’ici;

Attendu que le *Groupe Lou–Tec* s’est démarqué en remportant deux prix, soit le prix *Mercur*, *Entreprise de l’année Hydro–Québec*, volet *PME*, ainsi que le prix *Stratégie d’affaires à succès* *Ordre des CPA du Québec*;

Attendu que madame Catherine Morneau, vice-présidente du *Groupe Morneau*, a pour sa part remporté les honneurs avec le prix *Relève, femme d’exception BMO*, volet *Grande entreprise*;

Attendu que l’entreprise *Panthera Dental* s’est quant à elle vue récompensée, avec le prestigieux prix *Accroissement de la productivité*, volet *PME*;

Attendu que le convoité prix *Employeur de l’année Banque Nationale* a été remporté par deux entreprises ayant pignon sur rue à Québec, soit *Christie Innomed* pour le volet *PME*, et *Rodeo FX* pour le volet *Grande entreprise*;

Attendu que le *Groupe Mondial*, ainsi que *QSL*, se sont vus honorés du prix *Santé et sécurité au travail*, respectivement pour le volet *PME* et *Grande entreprise*;

Attendu que l’étoile montante en cosmétiques et soins personnalisés véganes, *Omy Laboratoires*, s’est méritée le prix *Start–up RBC Banque Royale*;

Attendu que ces résultats démontrent le savoir-faire, la créativité et la vitalité de notre écosystème entrepreneurial, et que c’est avec fierté que nous voyons rayonner ces entreprises lors de concours prestigieux tels que *Les Mercuriades*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le *Groupe Lou-Tec*, le *Groupe Morneau*, *Panthera Dental*, *Christie Innomed*, *Rodeo FX*, le *Groupe Mondial*, *QSL* et *Omy Laboratoires*, pour les prix reçus lors de la soirée de gala *Les Mercuriades*, ainsi que pour leur importante contribution au développement économique de la région de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0431 Félicitations à monsieur Régis Labeaume et à madame Alicia Despins pour leur prix reçu lors de la 100^e édition des Assises de l'Union des municipalités du Québec, qui se sont tenues à Québec, du 11 au 13 mai 2022

Attendu que les 100^e Assises de l'Union des municipalités du Québec se sont tenues du 11 au 13 mai 2022, à Québec;

Attendu qu'à l'occasion de l'ouverture des Assises, en présence du premier ministre François Legault, monsieur Régis Labeaume, maire de Québec de 2007 à 2021, a reçu le titre de *Membre honoraire de l'UMQ* pour souligner l'ensemble de son œuvre et sa contribution à la politique municipale;

Attendu que notre collègue Alicia Despins a reçu le prix *Personnalité de la relève municipale*, distinction qui vise à souligner la contribution d'une élue ou d'un élu municipal de 35 ans ou moins s'étant distingué par son implication ou par une réalisation qui a eu un impact sur la qualité de vie des citoyennes et des citoyens;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Régis Labeaume et madame Alicia Despins pour leur prix, et soulignent la qualité de leur travail sur la scène municipale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0432 Hommage à monsieur François Blais, écrivain, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que, dans la nuit du vendredi 13 mai au samedi 14 mai 2022, monsieur François Blais, écrivain, s'est éteint à l'âge de 49 ans;

Attendu que le premier roman de l'auteur, *Iphigénie en Haute-Ville*, publié en 2006 alors qu'il habitait à Québec, a marqué de nombreux lecteurs et inspiré plusieurs auteurs;

Attendu que l'écrivain aura publié une quinzaine d'ouvrages, dont quatre pour enfants, et qu'il a été finaliste pour de nombreux prix littéraires, notamment le *Prix des libraires du Québec*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent la plume de monsieur François Blais et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0433 Hommage à madame Catherine Benoit, directrice générale de *Spira*, qui quittera ses fonctions après 13 années de service

Attendu que le 6 mai 2022, la directrice générale de *Spira*, madame Catherine Benoit, annonçait qu'elle quittait ses fonctions après 13 années de service;

Attendu qu'au cours de son mandat, madame Catherine Benoit a su faire grandir la coopérative dédiée au cinéma indépendant à Québec, en favorisant un esprit collaboratif et le maillage entre les créateurs du milieu;

Attendu que, parmi ses grandes réalisations, elle accomplit avec brio la fusion entre deux organismes majeurs, soit *Spirafilm* et *Vidéo Femmes*, en 2015;

Attendu que, par son savoir-faire, sa vision et son esprit rassembleur, le passage de madame Catherine Benoit aura non seulement marqué à plusieurs égards l'évolution de *Spira*, mais également celle de la *Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale*, de la *Table de concertation interrégionale en cinéma*, ainsi que des organismes du milieu coopératif où elle s'est engagée;

Attendu que, grâce à son engagement, son dynamisme contagieux et son leadership fédérateur, madame Catherine Benoit laisse une communauté cinématographique plus forte, plus diversifiée et en plein épanouissement;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient madame Catherine Benoit pour avoir fait de *Spira* un véritable modèle de coopérative, en créant un milieu stimulant qui participe à faire rayonner le génie créateur du cinéma de Québec, et lui souhaitent le meilleur des succès dans ses projets d'avenir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0434 Félicitations à *Les Urbainculteurs* et à son directeur, monsieur Johann Girault, pour avoir été sélectionnés aux *Prix Novae 2022* parmi les 20 solutions les plus innovantes de l'année

Attendu que chaque printemps, *Novae* recherche et sélectionne les 20 solutions les plus innovantes de l'année, celles qui tracent la voie de l'économie positive et engagée québécoise;

Attendu que les récipiendaires sont des organismes qui ont soumis des projets qui se démarquent par leur innovation et leur originalité, en vue de répondre à

des enjeux sociaux et/ou environnementaux, et qui ont démontré la pertinence et l'efficacité de leur démarche;

Attendu que les *Jardins du bassin Louise*, développés par *Les Urbainculteurs*, ont été retenus par le jury cette année;

Attendu que ce projet de ferme maraîchère urbaine à vocation sociale et pédagogique, qui a débuté en 2020, a permis de transformer un îlot de chaleur bétonné en un espace végétalisé permettant notamment l'absorption des eaux de pluie et une augmentation de la biodiversité;

Attendu qu'une tonne de légumes, récoltés en pleine ville, a été redistribuée localement, principalement en collaboration avec six organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire de la région de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent *Les Urbainculteurs*, dont le directeur monsieur Johann Girault, pour l'obtention de cette reconnaissance, et les encouragent dans la poursuite de leur mission de développer et de promouvoir une agriculture urbaine productive, accessible et responsable.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0435 Adjudication de contrats pour le fauchage et le nettoyage des bassins de rétention – Saisons 2022 à 2025 (Appel d'offres public 76726) - AP2022-003 (CT-2595513, CT-2595523, CT-2595525) — (Ra-2347)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le fauchage et le nettoyage des bassins de rétention – Saisons 2022 à 2025, pour quatre saisons (2022 à 2025), pour la période du 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année, conformément à la demande publique de soumissions 76726 et aux prix unitaires de leur soumission respective pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Intermodale Paysagement Déneigement inc.*, pour une somme de 387 448,16 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 27 janvier 2022;

- Lot 2 : *Groupe Bel Cour inc.*, pour une somme de 376 463,84 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 24 janvier 2022;
- Lot 3 : *Groupe Bel Cour inc.*, pour une somme de 315 911,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 24 janvier 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires AP2022-232, AP2022-252, AP2022-253, AP2022-262, AP2022-269, AP2022-271, AP2022-276, AP2022-277, AP2022-282 et AP2022-313 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2022-0436 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Patro de Charlesbourg inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg (parc Arpidrome et gymnase François–Borgia), pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2024 (Dossier 77489) - [AP2022-232](#) (CT2587864) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Patro de Charlesbourg inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg (parc Arpidrome et gymnase François–Borgia), pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0437 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et *Les Loisirs Montcalm inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025 (Dossier 77523) - [AP2022-252](#) (CT_2592034) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Loisirs Montcalm inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0438 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le Centre Mgr Marcoux inc., relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025 (Dossier 77521) - AP2022-253 (CT-2592000) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre Mgr Marcoux inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0439 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le Centre Durocher inc., relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025 (Dossier 77542) - AP2022-262 (CT-2589250) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre Durocher inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de

La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0440 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et le Centre des loisirs Saint–Sacrement inc., relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025 (Dossier 77540) - AP2022-269 (CT-2587608) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre des loisirs Saint–Sacrement inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0441 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et les Loisirs Bourg–Royal inc., relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2024 (Dossier 77567) - AP2022-271 (CT-2588920) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs Bourg–Royal inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0442 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *La Société de la Rivière Saint-Charles, anciennement Société pour le développement de la Rivière Saint-Charles*, relativement à l'entretien et la surveillance des équipements récréatifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021 (Dossier 77584) - [AP2022-276](#) (CT-2577364) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *La Société de la Rivière Saint-Charles, anciennement Société pour le développement de la Rivière Saint-Charles*, relativement à l'entretien et la surveillance des équipements récréatifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021, pour une somme supplémentaire de 54 415,91 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la saison hivernale 2020–2021, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0443 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 3 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Centre Mgr Marcoux inc.*, relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou (Dossier 64763) - [AP2022-277](#) (CT-2591487) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant numéro 3 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Centre Mgr Marcoux inc.*, relativement à l'entretien sanitaire, l'entretien spécialisé et la surveillance de certains lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour ajouter l'entretien du terrain de baseball du parc Bardy, l'entretien du chemin d'accès de la patinoire extérieure ainsi que le sentier glacé, pour une somme de 9 818,56 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0444 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou – Engagement de crédit relatif à l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Faubourg inc.*, relativement à l'utilisation de l'équipement et à la prise en charge des services reliés au centre communautaire Lucien–Borne sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 (Dossier 74758) - AP2022-282 (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Faubourg inc.*, relativement à l'utilisation de l'équipement et à la prise en charge des services reliés au centre communautaire Lucien–Borne sur le territoire de l'arrondissement de La Cité–Limoilou, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0445 **Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans tous les litiges relatifs à la fiscalité de l'agglomération entre les villes liées (Dossier 76985) - AP2022-301 (CT-2595440) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 23 358,52 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Lavery de Billy, S.E.N.C.R.L.*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur pour des services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans tous les litiges relatifs à la fiscalité de l'agglomération entre les villes liées, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0446 **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg – Engagement de crédit relatif à l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs de Saint-Rodrigue inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg (parc Henri-Casault et parc Maurice-Lortie), pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2024 (dossier 77645) - **AP2022-313** (CT2589535) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs de Saint-Rodrigue inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs ou sportifs sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg (parc Henri-Casault et parc Maurice-Lortie), pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0447 **Modification aux conditions de la servitude de stationnement publiée à Québec, sous le numéro 23 171 691 – Arrondissement de Beauport - **DE2022-255** (Ra-2347)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'autoriser la modification aux conditions de la servitude de stationnement publiée à Québec, le 19 juin 2017, sous le numéro 23 171 691, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 10.3 de l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0448 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15030Cc*, R.V.Q. 3067 - **GT2022-070** (Ra-2347)**

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 15030Cc*, R.V.Q. 3067;
- 2° de tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;
- 3° de demander l'opinion du conseil de quartier de Saint-Sauveur sur ce projet de modification;
- 4° de demander au conseil de quartier de Saint-Sauveur de tenir l'assemblée publique de consultation sur ce projet de modification;
- 5° de prévoir une période de sept jours après l'assemblée publique de consultation aux personnes intéressées à formuler leurs observations par écrit.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0449 **Avenant à l'entente signée le 4 mai 2021 entre la Ville de Québec et *Motivaction Jeunesse*, relativement au versement d'un soutien financier supplémentaire pour l'année 2022, pour le projet *Ensemble nous sommes le monde – volet Ville de Québec* - **LS2022-049** (CT-2596333) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente signée le 4 mai 2021 entre la Ville de Québec et *Motivaction Jeunesse*, relativement au versement d'un soutien financier supplémentaire de 12 500 \$ pour l'année 2022, pour le projet *Ensemble nous sommes le monde – volet Ville de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0450 **Avenant à l'entente intervenue le 16 avril 2019 entre la Ville de Québec et *Groupe Dallaire inc.*, relativement au projet *Domaine Le Gendre phase 3 – Prolongement des rues William-Wood et Stanley-Cosgrove*, district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - **PA2022-030** (Ra-2347)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 16 avril 2019 entre la Ville de Québec et *Groupe Dallaire inc.*, qui modifie les articles 3 et 4.29

afin de modifier le plan-projet de lotissement et de prolonger le délai pour réaliser l'ensemble des travaux au plus tard le 30 septembre 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;

2° le directeur par intérim de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier à signer ledit avenant.

Madame la conseillère Jackie Smith demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

A voté contre : madame la conseillère Jackie Smith.

En faveur : 19 Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0451 Entente entre la Ville de Québec et le *Patro de Charlesbourg inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien sanitaire d'un bâtiment municipal (Centre François-Borgia) sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 – Arrondissement de Charlesbourg (Dossier 77443) - [AP2022-346](#) (CT-2578753, CT-2586939) — (Ra-2348)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Patro de Charlesbourg inc.*, relative au versement d'une somme de 133 602,96 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour la fourniture de services pour l'entretien sanitaire d'un bâtiment municipal (Centre François-Borgia) sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0452 Entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Jardin inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 – Arrondissement de Charlesbourg (Dossier 76331) - [AP2022-347](#) (CT-2598010) — (Ra-2348)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs du Jardin inc.*, relative au versement d'une somme de 105 533,49 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour la fourniture de services pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0453 **Prise d'acte et adoption de la *Vision du cinéma et de la télévision 2022–2026* - BE2022-009 (Ra-2348)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de prendre acte du dépôt et d'adopter la version finale de la *Vision du cinéma et de la télévision 2022–2026*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 20 h 24.

CV-2022-0454 **Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 408 024 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement de Beauport - DE2022-258 (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'autoriser la vente d'un immeuble situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, en bordure de la rue Marius–Fortier, connu et désigné comme étant le lot 6 408 024 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 9 141 mètres carrés, à *G&F Développement inc.*, pour une somme de 738 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0455 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne*, R.V.Q. 3081 - **GT2022-154** (Ra-2348)**

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid–Hamel–Laurentienne*, R.V.Q. 3081;
- 2° de demander l'opinion des conseils de quartier de Vanier et de Lairet relativement à ce projet de modification;
- 3° de tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;
- 4° de prévoir une période de sept jours après l'assemblée publique de consultation aux personnes intéressées à formuler leurs observations par écrit.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0456 **Révocation du mandat du comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec, octroyé par la Ville de Québec le 15 avril 2019, visant à déterminer quelles sont les conduites d'aqueduc et d'égout qui relèvent de la compétence d'agglomération - **IN2022-003** (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de révoquer le mandat du comité d'arbitrage de l'agglomération de Québec, octroyé par la Ville de Québec le 15 avril 2019, par la résolution CV–2019–0335, visant à déterminer quelles sont les conduites d'aqueduc et d'égout qui relèvent des compétences d'agglomération, et d'informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de cette révocation afin que cessent les démarches entreprises par ledit comité, de manière à permettre à la Ville de Québec de soumettre une nouvelle demande conforme aux éclairages fournis par la Cour d'appel du Québec le 14 septembre 2021.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0457 **Virement budgétaire de 2 419 000 \$ du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements, pour financer les activités relatives au *Programme Vacances-Été 2022* - LS2022-029 (CT-LS2022-029) — (Ra-2348)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser le Service des finances à procéder au virement de 2 419 000 \$ du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements, afin de financer les activités relatives au *Programme Vacances-Été 2022*.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0458 **Nomination de madame Line-Sylvie Perron, à titre bénévole, au sein du conseil d'administration de la *Fiducie du patrimoine culturel des Augustines* - DG2022-023 (Ra-2349)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de nommer madame Line-Sylvie Perron, à titre bénévole, au sein du conseil d'administration de la *Fiducie du patrimoine culturel des Augustines*, comme représentante de la population, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2022.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0459 **Création de la *Commission consultative pour une ville inclusive* - IC2022-008 (CT-IC2022-008) — (Ra-2349)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu :

- 1° de créer la *Commission consultative pour une ville inclusive* en vertu de la *Politique de participation publique de la Ville*, R.V.Q. 2705, articles 29 à 31;
- 2° de nommer les membres élus municipaux de la *Commission consultative pour une ville inclusive*, désignés par monsieur le maire Bruno Marchand, soit :
 - Monsieur le conseiller David Weiser, à titre de président;
 - Monsieur le conseiller Claude Lavoie;
 - Madame la conseillère Véronique Dallaire;

- 3° de mandater le Service de l'interaction citoyenne afin de mettre en place la *Commission consultative pour une ville inclusive*, et de voir à la réalisation de son mandat et à l'application des modalités de fonctionnement, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel;
- 4° de mandater le Service de l'interaction citoyenne afin de recruter les membres citoyens de la *Commission consultative pour une ville inclusive*, en collaboration avec les membres du conseil de la ville désignés et en vertu des critères proposés audit sommaire décisionnel, et en recommander les nominations à une prochaine séance du conseil de la ville.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0460 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative à des services professionnels – Estimation de la distribution géographique des risques associés à la survenue de vagues de chaleur dans l'agglomération de Québec (Dossier 77319) - AP2022-176 (CT-2588832) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative à des services professionnels - Estimation de la distribution géographique des risques associés à la survenue de vagues de chaleur dans l'agglomération de Québec, de la date d'adjudication au 9 septembre 2023, pour une somme de 158 008 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement de signer cette même entente.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0461 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'opération des systèmes de gestion du biogaz aux lieux d'enfouissement de Beauport et de Saint-Tite-des-Caps (Appel d'offres public 76789) - AP2022-279 (CT-2592439) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Biothermica Technologies inc.*, du contrat pour l'opération des systèmes de gestion du biogaz aux lieux d'enfouissement de Beauport et de Saint-Tite-des-Caps, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 29 juillet 2025, pour une somme de 750 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76789 et à sa soumission du 14 février 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0462 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout – Lots 1, 3 à 6, 8 à 11, 13 et 14 (Appel d'offres public 77082) - AP2022-280 (Ra-2347)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout – Lots 1, 3 à 6, 8 à 11, 13 et 14, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77082 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Emco Corporation*, pour une somme estimée à 2 106 247,88 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 mars 2022;
- Lot 3 : *Réal Huot inc.*, pour une somme estimée à 203 540,48 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 17 mars 2022;
- Lot 4 : *Wolseley Canada*, pour une somme estimée à 263 140,59 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 17 mars 2022;
- Lot 5 : *Emco Corporation*, pour une somme estimée à 151 082 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 mars 2022;
- Lot 6 : *Emco Corporation*, pour une somme estimée à 1 236 099,75 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 mars 2022;
- Lot 8 : *Réal Huot inc.*, pour une somme estimée à 216 780,14 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 17 mars 2022;
- Lot 9 : *Réal Huot inc.*, pour une somme estimée à 124 301,38 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 17 mars 2022;
- Lot 10 : *Emco Corporation*, pour une somme estimée à 402 983,97 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 mars 2022;

- Lot 11 : *Wolseley Canada*, pour une somme estimée à 2 276 280,72 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 17 mars 2022;
- Lot 13 : *Réal Huot inc.*, pour une somme estimée à 2 065 811,71 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 17 mars 2022;
- Lot 14 : *Emco Corporation*, pour une somme estimée à 206 115,85 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 21 mars 2022.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 49.

CV-2022-0463 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat de modernisation VIP – Analyse et travaux préparatoires (Dossier 76656) - AP2022-297 (CT-2590841) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 130 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à *DLGL Bureau d'affaires ltée*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour la modernisation VIP – Analyse et travaux préparatoires, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0464 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'entente de fourniture de matériel de signaux lumineux – Lot 5 (Appel d'offres public 77283) - AP2022-314 (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Anixter Canada inc.*, du contrat pour l'entente de fourniture de matériel de signaux lumineux – Lot 5, de la date d'adjudication au 31 mars 2025, pour une somme estimée à 1 179 120 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77283 et aux prix unitaires de sa soumission du 6 avril 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0465 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relative au versement d'une subvention et la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Grands Feux Loto-Québec*, en 2022 - BE2022-013 (CT-2595761) — (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Créations Pyro*, relative au versement d'une subvention de 400 000 \$ et la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 90 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Grands Feux Loto-Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0466 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre du plan d'action environnemental de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1453 - PQ2022-004 (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre du plan d'action environnemental de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1453;
- 2° l'appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1453. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0467 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre du plan d'action environnemental de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1501 - PQ2022-017 (Ra-2347)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,
appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,
il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre du plan d'action environnemental de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1501;
- 2° l'appropriation d'un montant de 120 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1501. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0468 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Urbainculteurs, relative à la fourniture de services dans le cadre des activités du Centre éducatif en agriculture urbaine sur le territoire d'ExpoCité (Dossier 77568) - AP2022-256 (CT-AP2022-256) — (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,
appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,
il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Urbainculteurs*, relative au versement d'une somme de 150 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) dans le cadre du volet *Vision du développement des activités agricoles et agroalimentaires dans l'agglomération de Québec 2015–2025* du *Fonds régions et ruralité*, pour la fourniture de services dans le cadre des activités du *Centre éducatif en agriculture urbaine sur le territoire d'ExpoCité*, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 100 000 \$ à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR) pour la réalisation de ce projet;
- 3° l'autorisation à la directrice d'*ExpoCité*, ainsi qu'à sa présidente, de signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0469 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et GFL Environmental inc., relative à l'exploitation de l'écocentre Jean-Talon (MATREC) – Arrondissement de Charlesbourg – 2022 à 2032 (Avis d'intention 77296) - AP2022-311 (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *GFL Environmental inc.*, relative à l'exploitation de l'écocentre Jean-Talon (MATREC) – Arrondissement de Charlesbourg – 2022 à 2032, pour la période du 1^{er} août 2022 au 30 novembre 2032, pour une somme estimée à 19,8 M \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2032 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur de la Division de la gestion des matières résiduelles de signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0470 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour des services de sécurité et de placiers–signaleurs, lors des événements produits sur le site d'ExpoCité (Appel d'offres public 77315) - AP2022-323 (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *McKinnon*, des contrats pour des services de sécurité et de placiers–signaleurs, lors des événements produits sur le site d'ExpoCité, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2024, conformément à la demande publique de soumissions 77315 et aux prix unitaires de sa soumission du 17 mars 2022 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée de 742 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée de 615 225 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0471 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour l'acquisition de camions d'incendie six roues et dix roues – Lot 1 (Appel d'offres public 61513) - AP2022-333 (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,
appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire estimée à 540 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à 2968–8280 *Québec inc. (L'Arsenal / Thibault et Associés)* en vertu de la résolution CA–2020–0106 du 4 mars 2020, relativement au contrat pour l'acquisition de camions d'incendie six roues et dix roues – Lot 1, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0472 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente d'union entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à l'acquisition regroupée de chlorure de sodium (sel de déglçage) – Saison 2022–2023 (Appel d'offres public 77612) - AP2022-334 (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente d'union entre la Ville de Québec et la Ville de Lévis, relative à l'acquisition regroupée de chlorure de sodium (sel de déglçage) – Saison 2022–2023, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0473 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'ajudication d'un contrat pour le programme de construction de nouveaux trottoirs 2022 (PAM210363) (Appel d'offres public 77145) - AP2022-371 (CT-AP2022-371) — (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de compétence mixte, d'une somme de 5 600 226,39 \$ pour le programme de construction de nouveaux trottoirs 2022;
- 2° l'adjudication, à *AXCO Aménagements inc.*, du contrat pour le programme de construction de nouveaux trottoirs 2022 (PAM210363), pour une somme de 5 392 476,62 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77145 et aux prix unitaires de sa soumission du 14 avril 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0474 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Adaptavie inc.*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Coupe du monde de paracyclisme sur route UCI*, en 2022 - **BE2022-001** (CT-2581890) — (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Adaptavie inc.*, relative au versement d'une subvention de 75 000 \$ et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 450 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Coupe du monde de paracyclisme sur route UCI*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0475 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *l'Incubateur de musique francophone*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Faut qu'on bouge*, en 2022 - **BE2022-012** (CT-2595793) — (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *l'Incubateur de musique francophone*, relative au versement d'une subvention de 100 000 \$ et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 25 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de

l'événement *Faut qu'on bouge*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0476 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente entre la Ville de Québec et le Palais Montcalm – Maison de la musique, relative au prêt de personnel requis pour l'exploitation du Palais Montcalm, ainsi qu'aux modalités de paiement des salaires pour ces employés, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2027 - CU2022-041 (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement de l'entente entre la Ville de Québec et le *Palais Montcalm – Maison de la musique*, relative au prêt de personnel requis pour l'exploitation du *Palais Montcalm*, ainsi qu'aux modalités de paiement des salaires pour ces employés, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2027, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0477 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente intervenue le 25 mars 2021 entre la Ville de Québec et le Festival d'été international de Québec inc., relativement à l'ajout d'une superficie d'entreposage extérieure sur le site d'ExpoCité, plus précisément située aux pourtours du Colisée et de son stationnement sis au 250, boulevard Wilfrid-Hamel – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2022-082 (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de l'avenant à l'entente intervenue le 25 mars 2021, en vertu de laquelle la Ville de Québec loue au *Festival d'été international de Québec inc.* des espaces d'entreposage à l'intérieur et à l'extérieur du *Colisée* sis au 250, boulevard Wilfrid-Hamel, afin de considérer l'option exercée d'occuper la portion restante de la patinoire et l'ajout de superficies d'entreposage extérieures sur le site d'ExpoCité, plus précisément situées aux pourtours du *Colisée* et de son stationnement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;

2° à la directrice d'*ExpoCité* de signer, en tant que représentante de la Ville de Québec, ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0478 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières de diverses natures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1500 - DE2022-268 (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières de diverses natures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1500;
- 2° l'appropriation d'une somme de 7 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1500. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0479 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant N° 4 à la convention de bail intervenue entre la Ville de Québec et la Corporation Immobilière Cagim, afin de modifier les dates de début et de fin du bail, de convenir des travaux à être effectués à titre d'améliorations locatives, et de déterminer les loyers – Arrondissement des Rivières - DE2022-404 (CT-DE2022-404) — (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant N° 4 à la convention de bail, en vertu duquel la *Corporation Immobilière Cagim* loue à la Ville de Québec des espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf, connu et désigné comme étant les lots 1 033 541 et 4 305 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin de modifier les dates de début et de fin du bail pour le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2029, pour un loyer mensuel total de 50 623,10 \$, plus les taxes applicables, d'ajuster le loyer de base des années subséquentes pour rendre le tout « clé en main », et que le bailleur livre à la Ville des lieux loués conformes aux plans d'aménagement modifiés, selon des conditions

substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets de signer seul, en tant que représentant de la Ville de Québec, ce même avenant.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Catherine Vallières-Roland, Jackie Smith, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0480 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins du remplacement de véhicules du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1502 - EM2022-003 (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés ainsi que des accessoires d'appoint aux fins du remplacement de véhicules du Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1502;
- 2° l'appropriation d'un montant de 105 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1502. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0481 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Raoul Pascal (ID. 179344), à titre de directeur du Service de la gestion des équipements motorisés - RH2022-348 (CT-RH2022-348) — (Ra-2348)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Raoul Pascal (ID. 179344), à titre de directeur (D080) du Service de la gestion des équipements motorisés (poste no 32814), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0482 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable, R.A.V.Q. 1401 - PA2022-063 (Ra-2349)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

CV-2022-0483 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3075 - GT2022-040 (Ra-2338)*

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3075.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0484 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3075 - GT2022-040 (Ra-2338)*

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme* afin que l'aménagement d'un parc temporaire soit autorisé, pour une période de cinq ans, sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec. Ce règlement prescrit les aménagements précis qui peuvent être érigés sur le site, lesquels comprennent notamment une oeuvre murale et au sol. En outre, l'exploitation de deux camions-restaurants dans les limites du parc est permise durant les heures d'opération du parc.

Ces parties de lot sont situées dans les zones 23403Mb et 23404Cd, lesquelles sont localisées approximativement à l'est de la rue Soumande, au sud de la rue Hubert, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord du boulevard Wilfrid-Hamel.

AM-2022-0485 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les amuseurs publics relativement aux conditions d'obtention et de suspension d'un permis ainsi qu'aux amendes applicables en cas d'infraction, R.V.Q. 2992, et dépôt du projet de règlement - BE2022-011 (Ra-2348)*

Madame la conseillère Catherine Vallières-Roland donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement relativement aux conditions d'obtention et de suspension d'un permis ainsi qu'aux amendes applicables en cas d'infraction.

Tout d'abord, l'interdiction pour un amuseur public d'obtenir un permis, lorsqu'il a été trouvé coupable de certaines infractions réglementaires dans les douze mois précédent sa demande, est retirée. De plus, ce règlement prévoit dorénavant la possibilité pour un régisseur ou le réalisateur du Bureau des grands événements de suspendre le permis d'un amuseur public et précise, par conséquent, les manquements pouvant mener à une telle suspension, la durée de celle-ci ainsi que l'amende applicable pour la présentation d'un spectacle ou d'une prestation pendant cette période. Enfin, l'amende applicable pour la présentation d'un spectacle ou d'une prestation effectué sur le domaine public sans permis est augmentée.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0486 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080 - PA2022-062 (Ra-2348)***

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0487 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080 - PA2022-062 (Ra-2348)***

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* afin d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne.

Le territoire du PPU chevauche les limites de quatre quartiers à savoir ceux de Vanier, du Vieux-Limoilou, de Lairet et de Saint-Roch. Le territoire visé est approximativement délimité au nord par la voie ferrée du *Canadien National* et les propriétés au nord du boulevard des Cèdres, à l'est par l'axe de l'avenue du Colisée et la rivière Saint-Charles, au sud et à l'ouest par la rivière Saint-Charles et la limite sud du parc Victoria.

À partir d'enjeux spécifiques qu'il identifie, le programme attribue une vision d'aménagement propre à ce territoire. Cette vision est celle de requalifier ce territoire de manière à en faire un lieu de travail, de services et de divertissement dynamique, habité et complémentaire au centre-ville, de le rendre accessible par tous les modes de déplacements et de le connecter aux

quartiers voisins et ainsi de favoriser l'émergence d'un milieu de vie attrayant et doté d'espaces publics conviviaux. De cette vision découle six grandes orientations lesquelles servent de référence pour définir la planification urbanistique du territoire, les stratégies d'aménagement et de développement ainsi que le cadre normatif de leur mise en oeuvre.

Sauf à l'égard du secteur d'entrée de ville de Saint-Roch, lequel est déjà régi par le cadre normatif d'un PPU en vigueur, le programme détermine à cet effet certaines normes d'urbanisme, lesquelles devront être intégrées dans la réglementation de zonage. Contrairement aux PPU dits de première génération actuellement en vigueur sur le territoire, il propose un contenu normatif limité aux aspects les plus stratégiques à la mise en oeuvre de la vision d'avenir pour ce pôle urbain. Les normes de zonage proposées sont donc celles qui ont le plus d'incidence sur la nature du développement futur, comme les usages et la hauteur. Sur d'autres objets réglementaires que sont notamment la localisation verticale des usages, le type de stationnement et les normes d'implantation, le PPU se limite à proposer des cibles normatives générales qui serviront de référence à la détermination du contenu des règlements sur l'urbanisme et l'évaluation de leur conformité au plan d'urbanisme. La Ville s'assure ainsi du respect des stratégies d'aménagement prévues au PPU tout en offrant plus de souplesse à l'encadrement des projets immobiliers qui pourraient nécessiter des ajustements réglementaires dans le futur.

Le programme définit par ailleurs plusieurs projets particuliers d'aménagement urbain et de mise en valeur qui pourront appuyer la mise en oeuvre de cette planification. En outre, aux fins de l'encadrement architectural des projets de développement, des critères relatifs à l'implantation, au gabarit, à l'architecture et à l'intégration au paysage urbain sont destinés à être intégrés au *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, afin de favoriser l'atteinte de certains objectifs et principes d'aménagement plus spécifiques.

AM-2022-0488 *Avis de motion relatif au Règlement sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières de diverses natures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3087, et dépôt du projet de règlement - DE2022-267 (Ra-2348)*

Monsieur le conseiller David Weiser donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des interventions mineures en matière d'acquisitions immobilières de diverses natures, destinées à régler certains problèmes de titre de propriété ou à régulariser des empiètements de la ville, lesquels ne s'inscrivent pas dans le cadre de la réalisation d'autres projets municipaux ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques de même que l'acquittement des frais y afférents.

Ce règlement prévoit un emprunt de 75 000 \$ pour les interventions immobilières, les services professionnels et techniques de même que l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0489 *Appropriation de 7 500 \$ au fonds général - DE2022-267 (Ra-2348)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'approprier une somme de 7 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3087. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur du présent règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2022-0490 *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subvention visant l'amélioration, la rénovation, le recyclage et la construction d'unités d'habitation dans les sites patrimoniaux déclarés relativement aux obligations du propriétaire en matière de garanties financières, R.V.Q. 3074 - **PA2022-045** (Ra-2345)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subvention visant l'amélioration, la rénovation, le recyclage et la construction d'unités d'habitation dans les sites patrimoniaux déclarés relativement aux obligations du propriétaire en matière de garanties financières, R.V.Q. 3074.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0491 *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2022 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3079 - **PA2022-051** (Ra-2345)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2022 et les suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3079.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0492 *Règlement sur le plan de soutien des entreprises de la ville de Québec et le programme d'aide aux entreprises en lien avec la pandémie, R.V.Q. 3082 - FN2022-020 (Ra-2345)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le plan de soutien des entreprises de la ville de Québec et le programme d'aide aux entreprises en lien avec la pandémie*, R.V.Q. 3082.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0493 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis d'amuseur public et au permis d'artisan, R.V.Q. 3086 - FN2022-016 (Ra-2345)*

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis d'amuseur public et au permis d'artisan*, R.V.Q. 3086.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0494 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable pour la fourniture des services d'employés et pour l'utilisation d'équipements, R.V.Q. 3089 - FN2022-017 (Ra-2345)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable pour la*

fourniture des services d'employés et pour l'utilisation d'équipements, R.V.Q. 3089.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0495 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la suppression de la tarification pour la délivrance d'un certificat de taxes municipales, R.V.Q. 3091 - **FN2022-018** (Ra-2345)*

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la suppression de la tarification pour la délivrance d'un certificat de taxes municipales, R.V.Q. 3091.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Puisqu'aucun citoyen n'est présent pour cette deuxième période de questions et que toutes les questions reçues par courriel ont été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Steve Verret, d'une note d'information de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance à l'intention des membres du conseil municipal, concernant les chantiers routiers.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 56.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL/cr